



Le mobilier

Contexte

Le mobilier est un secteur très émissif en polluants. Certains mobiliers comprennent des mélanges de colles, de laques et de solvants responsables de l'émission de Composés Organiques Volatils (COV) qui dégradent la qualité de l'air et risquent d'impacter la santé.

Source

L'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire (ANSES) a identifié 31 COVs issus de produits d'ameublement et classés prioritaires dont le formaldéhyde, le benzène, etc. Les produits utilisés pour embellir les meubles (vernis, peinture, etc.) augmentent d'autant plus la concentration de COVs dans l'habitat.

Source

 Que sont les COV ?

Règlementation

- Règlement Européen n°1907/2006 dit "REACH" : Procédures de collecte et évaluation d'informations sur les propriétés et les dangers de substances chimiques
- Arrêté du 27/12/2022 modifiant l'arrêté du 01/06/2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public
- Article L221-10 du Code de l'environnement : obligation d'étiquetage des polluants volatils pour les produits de construction et d'ameublement ainsi que les revêtements muraux et de sol, les peintures et vernis (décret pour les produits d'ameublement en attente)



Pour en savoir plus : Site internet La Ref

Conseils pour l'achat de mobilier neuf



Exiger des produits détenteurs d'un écolabel prenant en compte la toxicité humaine



Préférer du bois massif et non traité



Favoriser la lasure à partir d'une huile dure ou de résine naturelle



Préférer les peintures labellisées et des bio-colles



Monter le meuble à l'extérieur ou dans un lieu aéré et l'y laisser quelques jours avant de l'installer (dégazage)



Privilégier les tissus d'origine naturelle avec une moindre teinture

Conseils pour l'achat de mobilier de seconde vie



Utiliser des meubles n'ayant pas été exposés dans un environnement toxique



En cas de réparation, choisir des produits de renouvellement peu émissifs

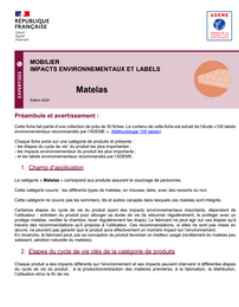


Favoriser le réemploi plutôt que les produits comprenant des matières recyclées pour aller encore plus loin

Labels

Voir ces [fiches](#) de l'ADEME qui présentent les impacts environnementaux du mobilier, ainsi que les labels environnementaux permettant de réduire ces impacts. Certains labels prennent en compte la toxicité humaine.

 [Fiche](#) relative aux peintures et vernis.



Exemples de clauses

“

Le titulaire doit proposer des produits à faible teneur en COV suivant la directive Européenne 2004/42/CE du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de COV et fournir les pièces justificatives. Il doit à minima fournir des peintures, vernis ou produits connexes dont les émissions en COV auront été reconnues "considérées comme très faibles" (Classe A+) (...) (...)

(...) Les peintures, lasures, vernis et produits connexes avec une teneur nulle ou faible en perturbateurs endocriniens seront préférés.

(...)

Les produits contenant des matières premières bio-sourcés ou géo-sourcés seront préférés.

DCE Mairie de Paris - Accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de peintures, vernis, lasures, enduits (pour peintre) ainsi que produits et matériels connexes pour la Ville de Paris et l'EPPM



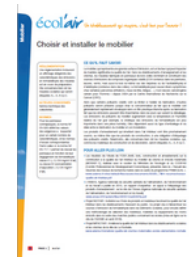
Outils et guides :



Mieux comprendre les enjeux liés à la qualité de l'air intérieur - FCBA



Air intérieur : spéciale formaldéhyde - AtmoBFC



Guide Ecol'air - ADEME



Schéma de promotion des achats responsables - Nantes Métropole

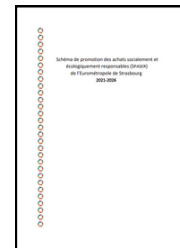


Schéma de promotion des achats responsables - Eurométropole de Strasbourg

Et retrouvez la boîte à outils du GIP Maximilien pour développer vos achats circulaires et environnementaux de mobilier et fournitures de bureau !

